

Étaient présent(e)s : Mesdames et Messieurs : Bertrel Jérémie - Gasnier Jérôme - Landelle Jérôme - Leveillé Emilie - Chauveau Jacky - Mahieu Céline - Le Graet Sylvain - Landelle Jean-Luc - Boulay Didier - Mandelli-Martin Marie - Lambert Paul - Bellay Jean-Louis - Catillon Didier - Bourgeois Michel - Boulay Christian - Forêt Florence - Brault Jacques - Sureau Gwénola - Cauchois Xavier - Jardin Véronique - Poulain Jean-Marc - Taunais Maryse - Helbert Marie-Claude - Boisseau André - Colin Marie-Pierre - Boizard Bernard - Gilbert Henri - Lavoué Isabel - Sabin Jacques - Frétygné Cécile - Cornille Alain

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Seurin Eric

Mesdames et Messieurs : Gahery Estelle - Foucher Stéphane - Motté Barbara - Legeay Franck - Foucault Roland - Abafour Michel - Bréhin Jean-Claude - Desnoë Stéphane

Secrétaire de séance : Jérémie Bertrel

Nombre de membres en exercice : 37, présents : 31 et votants : 31

Assistaient également : Julien BOCHER, membre suppléant (en visio conférence) et Maryse RENARD, Agathe FUZEAU, Cyrille GUYARD , agents de la collectivité (en présentiel)

ORDRE DU JOUR

I – Procès-Verbal du Conseil du 30 mars 2021	1
II – Finances	1
III – Marchés publics – Travaux de voirie 2021-2024	8
IV – Eau et assainissement	8
V – Reversement d’une partie des recettes PMU à la société des courses : avenant à la convention signée avec la Société des courses et la Ville de Meslay du Maine.....	10
VI – Questions diverses	11

I – Procès-Verbal du Conseil du 30 mars 2021

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du conseil 30 mars 2021.

Le Conseil communautaire, à l’unanimité, approuve ce procès-verbal.

II – Finances

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

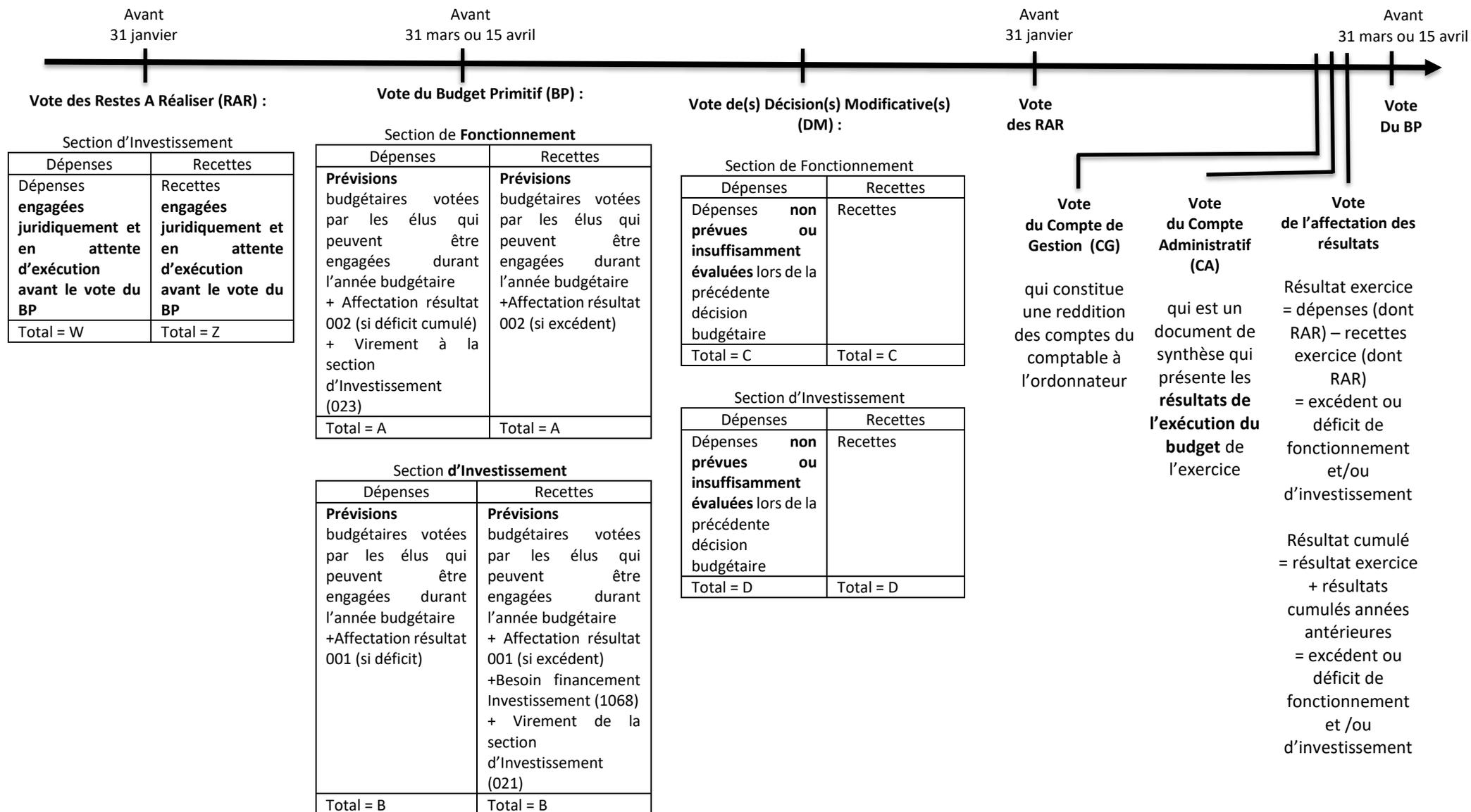
2.1/ BUDGETS PRIMITIFS 2021

Lors du Conseil communautaire, réuni le 30 mars dernier, Monsieur le Président a pris note des besoins de conseillers communautaires d’avoir une présentation détaillée des chiffres ainsi qu’une présentation synthétique et pédagogique laissant place au débat politique.

Durant cette même séance, des conseillers communautaires souhaitaient avoir communication et/ou comprendre le détail des « Restes à réaliser » (RAR) 2020. Dans un souci de transparence, Monsieur le Président a transmis, par mail du 1^{er} avril 2021, les RAR de l’ensemble des budgets de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ainsi que le rappel des dépenses et recettes des opérations d’investissement 2020 budgétisées, réalisées, non réalisées et inscrites en RAR.

Préalablement à la présentation des Budgets Primitifs (BP) 2021 des différents budgets principal et annexe, Monsieur le Président apporte des **précisions pédagogiques** et de méthode.

Il est important de rappeler les différentes étapes de préparation et d’exécution budgétaire. Le schéma suivant permet d’illustrer ces étapes de manière simplifiée et synthétique.



Capacité d'AutoFinancement ou **CAF brute** = recettes réelles de fonctionnement - charges réelles de fonctionnement

CAF nette = CAF brute - capital de la dette= autofinancement de la collectivité = sa **capacité à financer des projets** pour demain à court, moyen et long termes

Relativement à **la méthode**, Monsieur le Président rappelle les différentes étapes qui ont permis d'aboutir aux projets de budgets prévisionnels 2021 soumis au vote du présent conseil communautaire :

- Les commissions ont étudié les réalisés 2020 et proposé des projets de Budgets Primitifs (BP) 2021. Chacun de ces rapports budgétaires, constituant des propositions, ont été présentés au Conseil communautaire.
- Suite à ces propositions budgétaires, le Bureau, réuni le 8 mars 2021, a étudié globalement l'ensemble des comptes administratifs 2020 et des budgets primitifs 2021 afin de débattre et définir d'éventuelles propositions d'arbitrages budgétaires. Les constats ont mis en évidence une capacité d'autofinancement nette faible pour plusieurs budgets qui impacte directement la capacité de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez à investir pour le développement du Territoire. C'est pourquoi, le Bureau a défini une lettre de cadrage budgétaire et demandé aux équipes de retravailler avec leur Vice-président des propositions budgétaires. Le Bureau a également précisé un nouveau calendrier budgétaire en conséquence :
 - o Maintien des réunions programmées :
 - Conseil communautaire du 30 mars 2021 : vote des comptes de gestion, des comptes administratifs, des affectations des résultats de l'année 2020, transfert de la compétence Mobilité
 - Conférence des Maires du 12 mars 2021
 - o Nouvelles réunions pour étudier, débattre et statuer sur des arbitrages budgétaires et de nouvelles propositions de budgets primitifs :
 - Bureau du 22 mars 2021
 - Conférence des Maires du 1^{er} avril 2021
 - Conseil communautaire du 13 avril 2021

Ces différentes réunions de débat politique ont été également l'occasion de réfléchir à différentes pistes de réflexions, à court et moyen termes qui sont à étudier par les Vice-présidents avec leur équipe, en vue d'améliorer la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF) du Pays de Meslay-Grez.

Lors de la réunion de ce Conseil communautaire, les projets de Budgets Primitifs (BP) ont été présentés de manière synthétique afin de laisser place au débat politique.

Néanmoins, afin de permettre à chaque conseiller communautaire d'étudier les projets de BP 2021, de manière synthétique et commentée ainsi que de manière détaillée, Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à étudier les annexes suivantes en complément de la présente note. Ces annexes constituent les propositions chiffrées correspondant aux propositions d'arbitrage budgétaire du Bureau et de la Conférence des Maires afin d'ouvrir la discussion et de débattre.

- L'annexe 1 présente une synthèse des BP 2021 des différents budgets
- L'annexe 2 présente ces projets de BP 2021 détaillés de chaque budget révisé
- L'annexe 3 présente les propositions de priorisation des principaux projets d'investissements ainsi que leur mode de financement du reste à charge de la collectivité (autofinancement et/ou emprunt)
- L'annexe 4 présente la répartition de la dette en intégrant les propositions d'emprunts nouveaux en 2021, en tenant compte de la proposition de diminuer au mieux le recours à l'emprunt, sans impacter la CAF nette ni les trésoreries de la collectivité
- L'annexe 5 présente le rapport budgétaire Finances 2021

Afin d'expliquer et comprendre les évolutions entre ces propositions budgétaires proposées au Conseil communautaire, et celles initialement proposées par les Commissions, voici concrètement les leviers d'optimisation proposés par le Bureau et la Conférence des Maires :

- Economie :
 - o Optimisation du fonctionnement : entretien de voirie et de bâtiment
 - o Investissement : ajustement de dépenses en immobilier d'entreprise
- Voirie :
 - o Matériels de désherbage : pas de nouvelles acquisitions en 2021 au regard de la demande actuelle
 - o Optimisation du parc de matériel roulant et non roulant en perspective avec les besoins de la collectivité, les moyens humains et le mode de gestion le plus pertinent
- Social :
 - o Projet de territoire social : reporté en 2022, comme le CEPOM
 - o CIAS : progression du déficit et de la subvention d'équilibre 2021 : 44 102 €, contre 24 102 € pour la 1^{ère} proposition de BP 2021 et 10 278.98 € au CA 2020. Cette proposition de forte augmentation est notamment expliquée ainsi :
 - Déficit MARPA « comptablement » : +26 641 € (contre 0 € en 2020 et 7 357 € au 1^{er} BP 2021 proposé). Calcul en cours pour occupation de 17 logements avec amortissement du coût résiduel des travaux pour vérifier l'équilibre financier
 - Prestations extérieures « Tous bénévoles » destinés aux retraités, subventionnées et reportées en raison du COVID : + 1 530 €
 - COVID – Incidence aide alimentaire en matière de personnel : +1 375.37 €

- Pôle santé de Grez en Bouère : pas d'inscription budgétaire prévue
- Culture :
 - Ecole de musique et de Théâtre :
 - Optimisation fonctionnement
 - COVID : compensation des usagers
 - Investissement : réduction d'achat d'instruments
 - Saison culturelle :
 - Ensemble instrumental de la Mayenne (décembre 2021) : annulation
 - Ne pas signer de contrats avec les différents intervenants à l'avance en lien avec la crise sanitaire pour éviter de supporter le coût, en lieu et place des dispositifs financiers nationaux prévus à cet effet
- Enfance Jeunesse Sport :
 - Salles de sport
 - Meslay du Maine : renouvellement du parc matériel à minima pour respect des mises aux normes
 - Val du Maine : facture de chauffage et d'électricité à optimiser
 - Bazougers : nouvelle salle et de nouvelles dépenses de fonctionnement
 - Transport :
 - Associations sportives : réflexion sur un coût forfaitaire et les conditions de mise à disposition à optimiser
 - Jeunesse : une première expérience lors des vacances de février positive : davantage de jeunes, de recettes et de subventions, même pour le transport
- Tourisme :
 - Optimisation du fonctionnement : personnel, affranchissement, entretien terrain
 - Investissement : vente des chalets et fonds de concours en conséquence conditionné à un projet de valorisation touristique
- Logements locatifs : vente
- Déchets ménagers :
 - Optimisation du fonctionnement :
 - Nettoyage des Point d'Apport Volontaire (PAV) en interne : dès 2021
 - Refacturation éventuelle des services pour les bâtiments communaux (Mairies, écoles, ateliers techniques...) : à étudier
 - Investissement :
 - Pas d'acquisition de cuve à gasoil au profit de l'utilisation de cartes professionnelles
 - Composteurs : acquisition de 150 au lieu de 230
 - Ajustement des subventions DSIL : 170 000 € au lieu de 110 000 €
- Eau – Régie :
 - Optimisation du fonctionnement : Ajustement des frais de personnel avec le budget principal
 - Investissement : priorisation
- Eau – DSP :
 - Optimisation du fonctionnement : entretien voirie et réseau
 - Investissement : priorisation
- Assainissement - Régie :
 - Optimisation du fonctionnement :
 - Inscription des subventions pour l'hygiénisation des boues
 - Proposition technique de réviser le financement des agents communaux : pas en 2021 et à étudier
 - Investissement : priorisation

L'annexe 4 permet d'étudier les nouveaux emprunts proposés, en tenant compte de la proposition de diminuer au mieux le recours à l'emprunt, sans impacter la CAF nette ni les trésoreries de la collectivité :

- Emprunts sur investissements « productifs » avec loyers :
 - Pôle Santé
 - MARPA
 - Panneaux photovoltaïques
 - ZA : les produits directs et indirects générés et perçus par la collectivité vont permettre d'investir dans de nouveaux projets, notamment économiques
- Emprunts sur investissements « productifs » avec redevance ou tarifs
 - Espaces propreté : un travail actif de recherche de subvention va être effectué pour le financement de la 3^{ème} tranche afin de réduire le reste à charge de la collectivité
- Emprunts sur investissements non « productifs » sans recette
 - Salle de sport de Bazougers, seulement sur une partie du reste à charge de la Communauté de communes, alors que le recours à l'emprunt était envisagé en totalité

Xavier CAUCHOIS, précisant que la présentation et les explications sont claires, souhaite comprendre la forte progression du montant des dépenses imprévues entre le CA 2020 et le BP 2021 de plusieurs budgets.

Il est précisé que cette évolution, constatée chaque année est liée à l’affichage des excédents et donc à la capacité d’autofinancement de la collectivité. Cette présentation qui peut effectivement sembler inadaptée est liée aux nomenclatures de la comptabilité publique.

Bernard BOIZARD ajoute qu’il aurait souhaité un plus grand recours à l’emprunt, compte-tenu du faible coût des emprunts actuellement.

Jacky CHAUVEAU précise entendre cette remarque, tout en précisant que pour maintenir à la fois une Capacité d’AutoFinancement (CAF) nette minimum pour financer à court et moyen termes les projets du Pays de Meslay-Grez ainsi qu’une trésorerie suffisante pour fonctionner au quotidien, le Bureau et la Conférence des Maires proposent de ne pas recourir davantage à l’emprunt, au regard des besoins connus à ce jour.

Suite aux avis favorables du Bureau et de la Conférence des Maires, le Conseil communautaire, à l’unanimité, décide de :

- **Fixer les taux d’impositions suivants applicables en 2021 à :**
 - o 25.95% le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
 - o 1.85% le taux de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)
 - o 0.70% le taux de la Taxe Foncière Bâti (TFB)
- **Valider le reversement de 20% de la part de l’Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) éolien perçu par la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, correspondant au parc éolien du Buret, à la Commune du Buret pour les années 2021 et suivantes (pour rappel, l’IFER a été mise en place pour compenser la perte de ressources suite à la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) et pour intéresser les communes à l’implantation de ces installations, la Loi de Finances pour 2019 prévoit que les communes perçoivent 20 % de l’IFER quel que soit le régime fiscal, pour les éoliennes implantées à partir du 1er janvier 2019)**
- **Approuver les budgets primitifs 2021 suivants de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez :**

Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Bilan	Dépenses	Recettes	Bilan
Budget principal	8 245 394,34 €	8 245 394,34 €	- €	5 702 940,68 €	5 702 940,68 €	- €
ECONOMIE	584 266,51 €	584 266,51 €	- €	1 093 869,58 €	1 093 869,58 €	- €
Tourisme	590 328,00 €	590 328,00 €	- €	408 861,29 €	408 861,29 €	- €
Budget Guitemière/Bouère/Grez	515 577,28 €	515 577,28 €	- €	385 796,28 €	385 796,28 €	- €
Budget ZA Val du Maine	2 557,00 €	23 277,10 €	20 720,10 €	21 173,20 €	21 173,20 €	- €
Budget ZA Villiers	8 980,00 €	8 980,00 €	- €	6 759,01 €	6 759,01 €	- €
ZA Chalopinière	53 245,11 €	53 245,11 €	- €	46 825,11 €	46 825,11 €	- €
ZA du Clos Macé	272 942,62 €	272 942,62 €	- €	193 328,39 €	193 328,39 €	- €
ZA St Loup	9 538,33 €	9 538,33 €	- €	328 915,33 €	328 915,33 €	- €
Production Electricité	1 820,00 €	1 820,00 €		187 833,94 €	187 833,94 €	
DECHETS	1 435 204,11 €	1 435 204,11 €	- €	828 519,00 €	828 519,00 €	- €
Régie EAU	2 684 414,66 €	2 684 414,66 €	- €	2 105 278,87 €	2 105 278,87 €	- €
DSP EAU	633 291,35 €	633 291,35 €	- €	765 896,46 €	765 896,46 €	- €
Régie ASSAIN-	1 003 322,63 €	1 003 322,63 €	- €	731 511,25 €	731 511,25 €	- €
DSP ASSAIN-	57 897,65 €	57 897,65 €	- €	98 531,40 €	98 531,40 €	- €
TOTAUX	16 098 779,59 €	16 119 499,69 €	20 720,10 €	12 906 039,79 €	12 906 039,79 €	- €

- **Autoriser le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

2.2/ AVANCE DE TRESORERIE AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

Vu la facturation assainissement régie établie sur le budget eau régie,

Vu les reversements semestriels du budget eau régie sur le budget assainissement,

Vu les besoins de financement dans le cadre des travaux d'investissement en attente de versement des subventions d'équipement et divers financements,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider une avance de trésorerie sur une période infra-annuelle, c'est-à-dire sur une période de moins de 12 mois avec les spécificités suivantes :**
 - o **L'avance sera versée par le budget eau régie pour une somme de 200 000 € vers le budget assainissement régie**
 - o **Le budget assainissement remboursera cette avance avant la fin de l'exercice 2021 soit le 31/12/2021**
 - o **Cette avance en trésorerie sera comptabilisée dans les comptes de la classe 5 soit une écriture non budgétaire**
- **Autoriser le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier**

2.2 BIS /BUDGET ANNEXE PRODUCTION ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE (AJOUT A L'ORDRE DU JOUR)

Vu la création du budget Production Electricité Photovoltaïque avec une autonomie financière ;

Vu le besoin de trésorerie dans le cadre des travaux d'investissement en attente du versement de l'emprunt contracter durant l'année 2021 et les versements des subventions d'équipement ;

Vu l'avance du budget principal au budget annexe Production Electricité Photovoltaïque de 55 000€ réalisé en 2020 pour palier au besoin de financement ;

En attente du versement du prêt bancaire et des versements de subvention d'équipement, une nouvelle avance doit être versée en 2021 afin de pouvoir faire face aux règlements des factures de travaux ;

Il est proposé de faire une avance de 50 000€ en 2021. Dès l'encaissement de l'emprunt de 65 150 € un premier remboursement sera effectué pour cette somme. Le reste de l'avance sera rembourser au fur et à mesure des versements des subventions d'équipements. Une partie de l'avance sera conservée afin de pouvoir rembourser le remboursement d'emprunt. La première recette de vente d'électricité sera perçue qu'en N+1 soit en 2022.

Les remboursements d'avances seront effectués dès que le budget dégagera de l'excédent.

Ces avances sont des écritures budgétaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider l'avance de 55 000€ versée en 2020 par le budget principal au budget Production Electricité Photovoltaïque**
- **Valider l'avance de 50 000€ qui sera versée par le budget principal au budget Production Electricité Photovoltaïque en 2021.**
- **Valider les modalités de remboursement du budget Production Electricité Photovoltaïque au budget Principal cités ci-dessus**
- **Autoriser le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier**

2.3/ EMPRUNTS : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE DECHETS ET BUDGET PRODUCTION ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

Vu la décision du Conseil communautaire de recourir à l'emprunt pour les opérations suivantes :

Budgets	Opérations	Bilan opération au 31/12/2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Besoin de financement de l'opération	Demande de financement Emprunt
Principal	Salle de sport de Bazougers	569 156,00 €	831 120,00 €	1 024 076,00 €	376 200,00 €	200 000,00 €
Déchets	Espaces propretés travaux/conteneurs Tr 2	71 841,00 €	230 000,00 €	170 000,00 €	131 841,00 €	131 840,00 €
Production électricité Photovoltaïque	Panneaux Photovoltaïque sur Salle de sport Bazougers	18 428,00 €	82 833,00 €	36 112,00 €	65 149,00 €	65 150,00 €

Vu la proposition de contracter les emprunts suivants avec les caractéristiques suivantes :

Budgets	Opérations	Demande de financement Emprunt	Durée	Taux	Mode d'amortissement	Périodicité
Principal	Salle de sport de Bazougers	200 000,00 €	15 ans	Fixe	constant / progressif	Trimestrielle
Déchets	Espaces propretés travaux/conteneurs Tr 2	131 840,00 €	8 ans	Fixe	constant / progressif	Trimestrielle
Production é	Panneaux Photovoltaïque sur Salle de sport Bazougers	65 150,00 €	15 ans	Fixe	constant / progressif	Trimestrielle

Vu la consultation faite auprès des banques suivantes :

• **Budget Principal : Salle de sport de Bazougers : 200 000€**

Etablissement bancaire	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse Epargne	Caisse des Dépôts
Montant emprunté	200 000,00 €			
Mode d'amortissement	Amortissement constant (Échéance dégressive)			
Durée	15 ans			
Taux fixe	1,09%	0,70%	0,63%	Proposition ne correspond pas au cahier des charges (durée et taux révisable pour ce projet)
Périodicité de remboursement	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	
Total des intérêts	16 622,50 €	10 675,00 €	9 607,50 €	
Montant de la 1ère Échéance	3 878,33 €	3 683,33 €	3 648,33 €	
Frais dossier	150,00 €	200,00 €	300,00 €	
Date validité de la proposition	28/04/2021	23/04/2021	21/04/2021	
Etablissement bancaire	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse Epargne	Caisse des Dépôts
Montant emprunté	200 000,00 €			
Mode d'amortissement	Amortissement progressif (Échéance constante)			
Durée	15 ans			
Taux fixe	1,12%	0,70%	0,64%	Proposition ne correspond pas au cahier des charges (durée et taux révisable pour ce projet)
Périodicité de remboursement	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	
Total des intérêts	17 549,45 €	10 858,50 €	9 913,60 €	
Montant de la 1ère Échéance	3 625,82 €	3 541,31 €	3 498,56 €	
Frais dossier	150,00 €	200,00 €	300,00 €	
Date validité de la proposition	28/04/2021	23/04/2021	21/04/2021	

• **Budget Déchets : Espaces propretés Tranche 2 : 131 840€**

Etablissement bancaire	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse Epargne	Caisse des Dépôts
Montant emprunté	131 840,00 €			
Mode d'amortissement	Amortissement constant (Échéance dégressive)			
Durée	8 ans			
Taux fixe	0,47%	0,34%	0,34%	Ne donne pas suite
Périodicité de remboursement	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	
Total des intérêts	2 556,06 €	1 849,05 €	1 849,06 €	
Montant de la 1ère Échéance	4 274,91 €	4 232,06 €	4 232,06 €	
Frais dossier	150,00 €	150,00 €	300,00 €	
Date validité de la proposition	28/04/2021	23/04/2021	21/04/2021	
Etablissement bancaire	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse Epargne	Caisse des Dépôts
Montant emprunté	131 840,00 €			
Mode d'amortissement	Amortissement progressif (Échéance constante)			
Durée	8 ans			
Taux fixe	0,50%	0,34%	0,34%	Ne donne pas suite
Périodicité de remboursement	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	
Total des intérêts	2 736,74 €	1 857,16 €	1 857,28 €	
Montant de la 1ère Échéance	4 205,52 €	4 178,04 €	4 178,04 €	
Frais dossier	150,00 €	150,00 €	300,00 €	
Date validité de la proposition	28/04/2021	23/04/2021	21/04/2021	

• **Budget Production Electricité Photovoltaïque : Panneaux Salle de sport de Bazougers : 65 150 €**

Etablissement bancaire	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse Epargne	Caisse des Dépôts
Montant emprunté	65 150,00 €			
Mode d'amortissement	Amortissement constant (Échéance dégressive)			
Durée	15 ans			
Taux fixe	1,09%	0,70%	0,63%	Proposition ne correspond pas au cahier des charges (durée et taux révisable pour ce projet)
Périodicité de remboursement	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	
Total des intérêts	5 414,77 €	3 477,38 €	3 129,64 €	
Montant de la 1ère Échéance	1 263,36 €	1 199,84 €	1 188,44 €	
Frais dossier	150,00 €	150,00 €	300,00 €	
Date validité de la proposition	28/04/2021	23/04/2021	21/04/2021	
Etablissement bancaire	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse Epargne	Caisse des Dépôts
Montant emprunté	65 150,00 €			
Mode d'amortissement	Amortissement progressif (Échéance constante)			
Durée	15 ans			
Taux fixe	1,12%	0,70%	0,64%	Proposition ne correspond pas au cahier des charges (durée et taux révisable pour ce projet)
Périodicité de remboursement	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	
Total des intérêts	5 716,72 €	3 537,15 €	3 229,00 €	
Montant de la 1ère Échéance	1 181,11 €	1 144,79 €	1 139,65 €	
Frais dossier	150,00 €	150,00 €	300,00 €	
Date validité de la proposition	28/04/2021	23/04/2021	21/04/2021	

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, ci-dessus, de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de la Loire, le Crédit Agricole Anjou Maine, le Crédit Mutuel et la Caisse des dépôts, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- Contracter auprès de Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de la Loire, un emprunt d'un montant de 200 000€ au taux fixe de 0.64 %, sur le budget principal dont le remboursement s'effectuera à échéance constante sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans,
- Contracter du Crédit Agricole Anjou Maine, un emprunt d'un montant de 131 840€ au taux fixe de 0.34 %, sur le budget annexe déchets dont le remboursement s'effectuera à échéance constante sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 8 ans,
- Contracter auprès de Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de la Loire, un emprunt d'un montant de 65 150€ au taux fixe de 0.64 %, sur le budget Production électricité Photovoltaïque dont le remboursement s'effectuera à échéance constante sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans,
- Effectuer les remboursements des présents emprunts dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable et autoriser le président à signer les contrats.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier

III – Marchés publics – Travaux de voirie 2021-2024

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Jérémy BERTREL, conseiller communautaire concerné par ce dossier professionnellement, sort de la salle pendant la présentation et le vote de ce point à l'ordre du jour.
Préalablement au vote, Bernard BOIZARD quitte la séance.

Vu la délibération du 22 septembre 2020, le Conseil communautaire a validé le lancement de l'opération des travaux de voirie 2021-2024,

Vu le groupement de commande constitué avec les Communes membres du Pays de Meslay-Grez,

Vu la proposition de la Commission des marchés publics, réunie le 12 avril dernier, qui a été présentée durant la réunion du Conseil communautaire, il est proposé de retenir les offres suivantes :

- Lot n°1 « Travaux enduits d'usure » : L'entreprise CHAPRON pour un montant global estimatif annuel de 272 879.00 € HT
- Lot n°2 « Travaux enrobés » : L'entreprise PIGEON TP pour un montant global estimatif annuel de 136 677.50 € HT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les offres les mieux-disantes susvisées ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer les marchés, éventuels avenants et tous documents inhérents à ce dossier et ces marchés.

IV – Eau et assainissement

Rapporteur : Jacques SABIN et Christian BOULAY, Vice-présidents par intérim

4.1/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONTRE-VISITE : CREATION D'UNE NOUVEAU TARIF

Dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, un tarif de contre-visite a été instauré le 1er avril 2016 pour un 2ème contrôle sur place suite à un 1er contrôle non conforme. Après mise aux normes, les propriétaires sollicitent un second passage du technicien afin qu'un certificat conforme puisse être établi. Celui-ci est facturé 49,50 € TTC aux usagers.

En assainissement collectif, le diagnostic vente est facturé 100 € TTC. Pour autant, le service des eaux du Pays de Meslay-Grez ne facture pas actuellement de contre-visite lors de la mise aux normes suite à un certificat délivré non-conforme.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement réuni le 6 avril 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le tarif des contre-visites des installations d'assainissement collectif à 49,50 € TTC soit 45 € HT (TVA à 10%) par contrôle à compter du 1^{er} mai 2021 ;
- Autoriser Monsieur le Président ou Vice-président à signer tous documents inhérents à ce dossier.

4.2/ ASSAINISSEMENT- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – PROPOSITION DU DELEGATAIRE STGS D'ACTUALISER LES TARIFS 2021

Lors du conseil communautaire du 26 janvier 2021, les tarifs des DSP ont ainsi été actualisés :

		ABONNEMENT				CONSOMMATION				
		2020	2021			2020	2021			
			Part CCPMG	Part DSP	Total		Part CCPMG	Part DSP	Total	
VEOLIA	Tous compteurs	58,46 €	28,00 €	30,34 €	58,34 €	Tous compteurs	1,129 €	0,320 €	0,805 €	1,125 €
	Vente en gros					Vente en gros	0,845 €	0,320 €	0,523 €	0,843 €
DSP GREZ EN BOUERE ST GS	Abonnement D15	85,23 €	40,04 €	45,87 €	85,91 €	De 0 à 200m3	1,682 €	0,589 €	1,110 €	1,699 €
	Abonnement D20	95,27 €	40,04 €	56,06 €	96,10 €	de 200 à 1 000m3	1,607 €	0,589 €	1,033 €	1,622 €
	Abonnement D40	115,36 €	40,04 €	76,45 €	116,49 €	plus de 1 000m3	1,569 €	0,589 €	0,995 €	1,584 €
	Vente en gros	125,53 €	0,00 €	127,41 €	127,41 €	Vente en gros	0,908 €	0,700 €	0,212 €	0,912 €
SAUR	Tous compteurs	86,83 €	49,52 €	37,27 €	86,79 €	Tous compteurs	1,562 €	0,841 €	0,720 €	1,561 €
	Vente en gros	6 309,53 €	2 549,80 €	3 755,45 €	6 305,25 €	Vente en gros	0,608 €	0,102 €	0,506 €	0,608 €

Récemment, STGS a soumis au service des Eaux du Pays de Meslay-Grez une nouvelle actualisation du tarif suite à une révision INSEE de l'indice ICHT-E ; la valeur pour le mois de juin (valeur définitive indiquée au contrat) le faisant passer de 119.9 à 121.2. Cette proposition de révision est exceptionnelle et liée à la crise sanitaire.

Cette valeur définitive des indices ayant été révisée par l'INSEE après coup, à titre exceptionnel, STGS est dans son droit de demander cette réactualisation, mais l'application de cette nouvelle valeur de l'indice relève de l'appréciation des contractants. La validation de cette proposition impacterait ainsi les tarifs :

	Tarifs de base selon avenant n°2	RAPPEL : Tarifs 2021 par Délibération CM du 26/01/21	Nouvelle proposition STGS Tarifs 2021		Rappel 2020	Evolution
			Calculé	Arrondi à		
Abonnement Ø 15	36,00€	45,87 €	46,112 €	46,11 €	45,19 €	2,04%
Abonnement Ø 20	44,00€	56,06 €	56,360 €	56,36 €	55,23 €	2,05%
Abonnement Ø 40	60,00 €	76,45 €	76,854 €	76,85 €	75,32 €	2,03%
Consommation de 0 à 200 m3	0,871 €	1,110 €	1,1157 €	1,116 €	1,093 €	2,10%
Consommation de 201 à 1 000 m3	0,811 €	1,033 €	1,0388 €	1,039 €	1,018 €	2,06%
Consommation au-delà de 1 000 m3	0,781 €	0,995 €	1,0004 €	1,000 €	0,980 €	2,04%
Vente en gros : parts fixes	100,00 €	127,41 €	128,090 €	128,09 €	125,53 €	2,04%
Vente en gros : parts proportionnelles	0,166 €	0,212 €	0,2126 €	0,213 €	0,208 €	2,40%

Vu l'avis défavorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement réuni le 6 avril 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la demande de STGS de revaloriser les tarifs,
- Ne pas accorder à STGS cette nouvelle augmentation des tarifs suite à la revalorisation de l'INSEE, les prix 2021 ayant déjà été valorisés et validés par le Conseil communautaire du 26 janvier 2021,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à ce dossier.

4.3/ EAU - CHARTRE SOLIDARITE EAU – ANNEE 2021

Depuis 2004, le Conseil départemental assure l'entière responsabilité du Fonds solidarité logement qui vient en aide aux personnes ou familles en difficulté afin de favoriser l'accès ou le maintien dans un logement correspondant à leurs besoins.

Comme chaque année, il est proposé aux collectivités d'adhérer à la charte solidarité-eau en acceptant de concéder des abandons de créances sur la base annuelle de 0.2049 € par abonné, soit pour la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 5 086 abonnés x 0.2049 € = 1 042 € pour l'année 2021.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation eau et assainissement réuni le 6 avril 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'adhésion de la Communauté de Communes à la charte solidarité eau pour l'année 2021 avec le Conseil Départemental de la Mayenne,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer la charte, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

4.4/ EAU - CONVENTION DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ ET LA COMMUNE DE BOUERE

La Commune de Bouère va réaliser des travaux d'aménagement et intervenir sur son réseau d'eau pluvial rue des Sencis. La Communauté de communauté de communes du Pays de Meslay-Grez va réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable de cette même rue.

Afin d'optimiser le phasage des travaux concernant cette même rue et dans l'objectif qu'une même entreprise soit retenue pour ces travaux, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider le principe de la signature d'une convention de délégation permettant à la Communauté de communes de déléguer à la Commune la consultation ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer la convention, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier.

Jugeant cette démarche pertinente et efficace, l'ensemble les élus du Conseil communautaire souhaitent que ce principe soit généralisé pour ce type de travaux.

V – Reversement d'une partie des recettes PMU à la société des courses : avenant à la convention signée avec la Société des courses et la Ville de Meslay du Maine

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Jusqu'à l'année 2013, les recettes PMU étaient perçues par la Ville de Meslay du Maine, siège de l'hippodrome. Dans ce cadre, la Ville avait conventionné avec la Société des courses et s'était engagée à soutenir financièrement les travaux d'investissement, réalisés par cette dernière.

En 2014, la recette PMU a été versée à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, suite à l'évolution de la législation. La convention entre la Ville de Meslay du Maine et la Société des courses s'est donc trouvée résiliée de plein droit, du fait de son article 11 qui stipule que la Ville ne s'engage à verser la subvention que dans le cadre où elle bénéficie d'un versement de produit de paris en ligne. C'est pourquoi, le Conseil communautaire, réuni le 15 juillet 2014, a décidé de valider le principe de la signature avec la Société des courses d'une convention, en date du 26 septembre 2014, reprenant les mêmes termes que celle de la Ville de Meslay du Maine avait signé en 2012, pour la durée restante de l'emprunt et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

La loi de finances 2019 a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2020, un reversement 50%/50% entre la Commune et l'intercommunalité d'implantation de l'hippodrome. C'est pourquoi, le conseil communautaire, réuni le 4 février 2020, a décidé de valider le principe de la signature avec la Société des courses de Meslay du Maine un avenant à la convention pour réduire de 50% le plafond de reversement, soit 15 000 €, et d'autoriser le Président à signer la convention.

Le 25 mars dernier, Monsieur le Président du Pays de Meslay-Grez et Monsieur le Maire de la Ville de Meslay du Maine ont rencontré Monsieur le Président de la Société des courses à la demande de ce dernier.

En raison de la crise sanitaire, la Société des courses est confrontée à d'importantes difficultés financières. En effet, elle ne peut plus percevoir les recettes liées aux entrées du public et aux sponsors. Cette perte financière nette représente 50 000 €, les charges d'exploitation du site étant maintenues.

L'hippodrome constituant un acteur et équipement structurant du Territoire générant de nombreuses retombées directes et indirectes non délocalisables en matière économique, d'attractivité, de notoriété, en plus de recettes directes,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires et du Maire de la Ville Meslay du Maine, le Conseil de communautaire, à l'unanimité, décide, sous réserve de la communication et de la vérification des comptes, de :

- Valider le principe de la signature d'un avenant à la convention entre la Société des courses, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et la Ville du Meslay du Maine, dont le terme est fixé au 31 décembre 2026, prévoyant :
 - o La continuité des engagements initiaux de la Ville de Meslay du Maine puis de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez dont le fait de reverser à la Société des courses une partie des recettes PMU perçues par la Ville et l'intercommunalité pour soutenir financièrement ses travaux d'investissement. Ce reversement 50%/50% Communauté de communes/Ville est plafonné à 15 000 € pour chacune des collectivités ;
 - o Le déplafonnement du reversement 50%/50% Communauté de communes/Ville uniquement pour les années 2020 et 2021 (perçues en 2021 et 2022), ces années étant impactées par la crise sanitaire ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et tous documents inhérents au présent dossier.

Xavier CAUCHOIS, qui a voté cette délibération, précise que cette décision constitue néanmoins une perte de recettes pour les collectivités.

Jacky CHAUVEAU rappelle qu'initialement cette recette était uniquement perçue par la Société des Courses. Suite aux différentes modifications législatives nationales, la Communauté de communes et la Ville-centre d'implantation de cet équipement structurant du Territoire attribue une subvention, ou « reverse » une recette qu'elles ne percevaient pas préalablement, pour le financement d'investissements nécessaires au maintien de l'hippodrome qui génèrent de nombreuses retombées directes et indirectes non délocalisables en matière économique, d'attractivité, de notoriété, en plus des recettes directes.

VI – Questions diverses

Rapporteur : Jacky Chauveau, Président

Jacky CHAUVEAU rappelle que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 27 avril 2021 et sera notamment consacrée à la validation du PLUi.

La séance est levée à 20h20.

Procès-Verbal du conseil communautaire du 13 avril 2021
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	BERTREL	Jérémy	
BANNES	GASNIER	Jérôme	
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme	
BAZOUGERS	LEVEILLE	Emilie	
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	
BOUERE	MAHIEU	Céline	
BOUERE	LE GRAET	Sylvain	
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc	
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	MANDELLI-MARTIN	Marie-France	
LA CROPTE	LAMBERT	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	
LE BURET	CATILLON	Didier	
MAISONCELLES DU MAINE	BOURGEAIS	Michel	
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian	
MESLAY DU MAINE	FORET	Florence	
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques	
MESLAY DU MAINE	SUREAU	Gwénola	
MESLAY DU MAINE	CAUCHOIS	Xavier	
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Véronique	
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse	
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude	
SAINT BRICE	BOISSEAU	André	
SAINT CHARLES LA FORET	COLIN	Marie-Pierre	
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	GILBERT	Henri	
VAL DU MAINE	LAVOUE	Isabel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	FRETIGNE	Cécile	
VILLIERS CHARLEMAGNE	CORNILLE	Alain	